

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « TOUT SCHUSS »

Du 26 octobre 2015 au 11 novembre 2015

1- ORGANISATION

La Société SCHÖFFEL France, S.A.R.L (dont le siège social est situé 20 impasse Denis PAPIN, 73100 à GRESY SUR AIX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry, sous le numéro 353 804 461), ci-après dénommée « la Société Organisatrice », organise un jeu (ci-après désigné « le Jeu »). Ce jeu se déroulera sur le site www.schoeffelenvoyage.com. La participation à ce Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

2- PARTICIPATION

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès à Internet et bénéficiant d'une adresse e-mail valide, à l'exception des membres du personnel de la société organisatrice, de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, la réalisation, ou la gestion du Jeu, et de leurs ayants droit (conjoints et enfants). La participation au Jeu implique de la part du participant son acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement, soumis à la législation française. Les participations au Jeu se font par voie électronique uniquement. La Société Organisatrice pourra effectuer toutes les vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants, dans le respect de leur vie privée et se réserve le droit de refuser toute personne ne respectant pas strictement le présent règlement.

3- MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu « TOUT SCHUSS », il suffit de :

- se connecter pendant la durée du Jeu sur le site rubrique « News » <http://www.schoeffelenvoyage.com/content/news>
- de s'inscrire en complétant les champs obligatoires : Nom, prénom / Adresse postale et mail, de cocher la case d'acceptation du présent règlement, ainsi que la case pour réception d'information (newsletter, offres, bons plans, ...) de la part de Schöffel France.
- de répondre aux 2 questions suivantes :
 - 1) **Un de nos globe-Schöffel a cru "skier entre ciel et terre". Mais dans quel pays ?**
 - a) Liban
 - b) Norvège
 - c) Turquie
 - 2) **Donnez le titre de l'article dans lequel un de nos globe-Schöffel profite d'un SPA naturel après sa rando.**

Les participants pourront consulter la rubrique Articles du monde (menu en haut à droite) pour trouver les bonnes réponses.

Tout formulaire d'inscription incorrectement complété ou inexact sera automatiquement considéré comme nul. Le Participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. La participation au Jeu est limitée à une participation par personne (mêmes nom, prénom et/ou même adresse électronique) pendant toute la durée de l'opération. Toute tentative de participations multiples d'une personne physique avec des adresses emails différentes entraînera l'exclusion définitive de tout participant identifié et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le Jeu. De fait, la participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

4- DOTATIONS

1^{er} lot – Un ensemble ski (femme **OU homme) de la collection Hiver 2015-16 Schöffel d'un prix public conseillé de **679,90 € TTC** :**

- Silhouette femme : **Veste [LORETTE](#) / Fuseau [LATEMAR](#)**
- Silhouette homme : **Veste [AMADEUS](#) / Pantalon [BOLT DYNAMIC](#).**

2^{ème} lot – Une polaire femme [CAMILLA](#) **OU homme [JONAS](#) de la collection Hiver 2015-16 Schöffel d'un prix public conseillé de **149,95 € TTC** (modèle femme) ou **129,95 € TTC** (modèle homme).**

Chaque gain est nominatif, non commercialisable et non cessible. Les gains ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire (totale ou partielle), ni à leur échange ou reprise ou remplacement pour quelque raison que ce soit. En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent (stock insuffisant par ex.), la Société Organisatrice se réserve le droit d'offrir un autre lot d'une valeur similaire ou inférieure (le choix des modèles est laissé à l'appréciation de Société Organisatrice). La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

5- DESIGNATION DES GAGNANTS

Seuls les participants ayant répondu correctement aux deux questions participeront à un tirage au sort qui aura lieu Vendredi 13 novembre 2015. Le nom des gagnants sera mis en ligne sur le site www.schoeffelenvoyage.com et sur la page [Facebook Schöffel France](#). Chaque gagnant sera contacté, selon les informations renseignées lors de son inscription au Jeu, par email et ce au plus tard le 14 décembre 2015 pour l'aviser des modalités d'attribution et d'utilisation de son gain. Dans le cas où le gagnant ne se fait pas connaître de la Société Organisatrice en ne répondant pas à l'email de confirmation avant le 30/11/2015, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation sera remise en jeu par un nouveau tirage au sort. De même, si les coordonnées fournies ne permettent pas à la Société Organisatrice d'informer le gagnant de son gain, le gagnant sera disqualifié et perdra le bénéfice de son lot. La dotation sera alors remise en jeu. Pour bénéficier de sa dotation, le Gagnant devra fournir à la société Organisatrice, à sa demande, toute pièce justificative de son identité et de son adresse.

6- PUBLICITE ET PROMOTION DES GAGNANTS

Chaque gagnant accepte par avance l'utilisation de ses nom, prénom sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, sur le réseau internet ou non, pendant une durée d'1 an sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à un autre bénéfice que le lot gagné. Dans le cas où un gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par courrier à l'adresse suivante : SCHÖFFEL France Sarl – Service Marketing – Jeu « TOUT SCHUSS » - 20 impasse Denis PAPIN – ZAC de l'Echangeur – 73100 GRESY SUR AIX, dans un délai de quinze jours à compter de l'annonce de son gain.

7- LIMITE DE RESPONSABILITE

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessités justifiées, elle était amenée à écarter, proroger, suspendre, reporter, modifier ou annuler le présent Jeu à tout moment. La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et

valablement gagnés par les gagnants. La Société Organisatrice ne sera pas tenue responsable de l'impossibilité pour le gagnant de bénéficier du lot pour des motifs de santé ou pour tout autre motif. Les dotations qui ne pourront être distribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice seront perdues pour leurs bénéficiaires et ne seront pas réattribuées. La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution des prestations à la charge ou pour tout fait qui serait imputable soit au fait du gagnant, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la prestation. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. La société organisatrice pourra annuler le Jeu, s'il apparaît que des fraudes ou tentatives de fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. La société organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

8- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONNEXION

Le présent Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, les participants bénéficiant d'une communication internet payable en fonction du temps de connexion peuvent demander le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu. Pour ce faire, la demande de remboursement doit être adressée par courrier dans le délai maximum d'1 mois à compter de la participation au jeu, à l'adresse suivante : SCHÖFFEL France Sarl – Service Marketing – Jeu « TOUT SCHUSS » - 20 impasse Denis PAPIN – ZAC de l'Echangeur – 73100 GRESY SUR AIX.

Pour être prise en compte cette demande doit être lisible et comporter les éléments suivants:

- identité, adresse postale et électronique du participant, numéro de téléphone
- dates et heures de participation
- facture détaillée de l'opérateur
- RIB

Le remboursement se fera dans la limite de 3 minutes maximum par connexion au tarif en vigueur. Les frais postaux engendrés par la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande jointe dans la limite d'un courrier simple au tarif lent en vigueur. Les connexions internet donnant lieu à des abonnements forfaitaires ou illimités ne donneront lieu à aucun remboursement. Le participant doit justifier avoir engagé des frais spécialement pour participer au jeu-concours. Dans cette même logique, les frais d'abonnement ne seront pas remboursés. Toute demande incomplète, illisible ou contenant des informations fausses ou manifestement erronées ne sera pas prise en compte.

9- INFORMATIQUE ET LIBERTES

La société organisatrice est responsable des traitements des données collectées dans le cadre du Jeu. Les données personnelles recueillies dans le formulaire sont obligatoires. Elles sont destinées à la société organisatrice aux fins de l'exécution du jeu, de l'identification et de l'envoi du (des) lot(s) au(x) gagnant(s). Sous réserve du consentement du participant, la société organisatrice sera autorisée à communiquer au participant la newsletter Schöffel. Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les informations le concernant et recueillies. Ce droit d'accès s'exerce en écrivant à : : SCHÖFFEL France Sarl – Service Marketing – Jeu « TOUT SCHUSS » - 20 impasse Denis PAPIN – ZAC de l'Echangeur – 73100 GRESY SUR AIX.

10- PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés par leur propriétaire respectif.

11- CONSULTATION DU REGLEMENT

Le présent règlement peut être consulté pendant toute la durée du Jeu en ligne sur www.schoeffelenvoyage.com. Le règlement est également adressé, à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du Jeu. La demande s'effectue, par mail à l'adresse suivante : marketing@schoffel.fr. Une seule demande de copie sera prise en compte par foyer. La société organisatrice se réserve le droit de modifier ce règlement, toute modification sera consultable sur le site internet www.schoeffelenvoyage.com.

12 – LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la société organisatrice. Aucune contestation ne sera plus recevable 1 mois après la clôture du Jeu. Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses du présent règlement garderaient toute leur force et leur portée.